

COMMUNE DE VAUXBUIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le trente avril à dix-neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-quatre avril, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. David BOBIN, Maire.

Étaient présents : M. David BOBIN, Maire ; M^{me} Régine BARLE et M. Frédéric LOBJOIS, Adjoints au Maire ; M^{me} Emmanuelle DESHAYES, M^{me} Michelle DROUIN, M^{me} Christine JOLLY, M. Jean-François LANGLET, M. Cyrille LOURDEZ, M. Luc MOUTON, M^{me} Annick PORRO, M. Yannick TOUSSAINT et M^{me} Chantal TRUFFET.

Était excusé et représenté : M. Philippe COCHERET qui donne pouvoir à M. Frédéric LOBJOIS.

Étaient absents : M^{me} Claudette QUEANT et M^{me} Lucette LANDANSKI

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu délibérer.

M. le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Désignation d'un délégué représentant la commune au Syndicat d'aménagement de la Vallée de la Crise

N°1 – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M^{me} Annick PORRO a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°2 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE LA CRISE

M. le Maire rappelle que dans sa séance du 8 avril 2014, le Conseil municipal a désigné M. Philippe COCHERFERT et M. Jean-François LANGLET comme représentants titulaires de la commune près le Syndicat d'aménagement de la Vallée de la Crise.

M. Jean-François LANGLET ayant exprimé son souhait de ne plus assumer cette délégation, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire de la commune.

Considérant que rien dans les statuts dudit syndicat ne s'oppose à ce que les délégués représentant les communes soient élus au conseil municipal, il est proposé au Conseil municipal la candidature de M. Maurice HUGÉ.

Aucune autre personne ne s'est déclarée candidate.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** M. Maurice HUGÉ comme représentant titulaire de la commune près le Syndicat d'aménagement de la Vallée de la Crise, en remplacement de M. Jean-François LANGLET ;


- **DIT** que la commune sera donc représentée par M. Philippe COCHERFERT et M. Maurice HUGÉ en tant que membres titulaires et par M. Cyrille LOURDEZ et Frédéric LOBLOIS en tant que membres suppléants.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
13			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance,

Annick PORRO

Le Maire,

David BOBIN
